



AVIS DE CONCOURS

Le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) le concours de

BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL

Spécialité Bibliothèques

Session 2023

Catégorie A - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 20 mars 2010).

- **Nombre de postes : 20** (14 pour le concours externe et 6 pour le concours interne)
- **Épreuves écrites d'admissibilité : Mardi 23 mai 2023**, à l'espace Aumallerie de La Selle en Luitré (35) et au siège du centre de gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).
Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et/ou lieux.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un titre ou un diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971. <p>Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr.</p> <p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier 2023, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p>Epreuves écrites</p> <p>le 23 mai 2023</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 35</p> <p>Conformément à l'article 3 du décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale (...), « l'épreuve facultative d'admission des concours externe et interne pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux, prévue à l'article 8 du décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 susvisé, est suspendue. »</p> <p>Ainsi, pour cette session 2023 du concours de bibliothécaire territorial, il n'y aura pas d'épreuve facultative de langues ou de TAI.</p>	<p>Pré-inscription en ligne</p> <p>du 10 janvier 2023 au 15 février 2023 inclus (23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine))</p> <p>Une préinscription en ligne au concours de bibliothécaire territorial, session 2023, sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : www.cdg35.fr ; - par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr ; <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.</p> <p>Validation en ligne d'inscription</p> <p>du 10 janvier 2023 au 23 février 2023, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine)</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé en ligne son inscription, à partir de son espace sécurisé.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription en ligne dans les délais (soit au plus tard le 23 février 2023, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p>